Procès Verbal du Conseil d'école du 12 novembre 2019

Présent(e)s	Excusé(e)s
Les représentants de la Municipalité M.Gardin, Les représentant(e)s de parents d'élèves : PAPILLON Anthony ; FOURNIER Audrey ; PIQUEPE Maud ; LEFFRAY Lucie ; LECROC Isabelle ; SOURDIN Nathalie ; MARDON Stéphanie ; LE GLOANNEC Noella ; HOFMAN Vincent ; CAILLEAU Jérôme ; RIOU Romane ; ROULLIT Benjamin Les enseignant(e)s : Mme Hervé-Thébault, M. Neveu, Mme Gimenez, Mme Laurent, Mme Mesnil, Mme Rual, Mme Digo, Mme Piette Mané, Mme Laville, Mme Gegou, Mme Sorre, M. Giat, M. Talva (directeur)	L'Inspectrice de l'Education nationale de la circonscription de Châteaubourg : Mme Morvan Les représentants de la Municipalité : M. Jan (Maire de Servon sur Vilaine), Mme Pirot Les représentant(e)s de parents d'élèves : Les enseignant(e)s : Mme Lechiffre (formation), madame Chemin, madame Le Gall

Président de séance : M. Talva

Secrétaire : Madame Mesnil

Ordre du jour

1/ Accueil et présentation du conseil d'école
2/ Bilan de la rentrée : effectifs et répartitions
3/ Règlement intérieur de l'école et Charte de la Laïcité
4/ Projet d'école
5/ Organisation des activités pédagogiques complémentaires (APC)
6/ Projets pédagogiques et partenariats
7/ Calendrier scolaire
8/ Travaux de sécurisation de l'école
9/ Sorties des élèves

Accueil et présentation du conseil d'école

Accueil des nouveaux enseignants, madame Carine Mesnil (classe de CP/CE1), monsieur Christophe Giat (CM2), madame Morgane Le Gall (GS les lundis) et des nouveaux représentants de parents : mesdames et messieurs PAPILLON Anthony ; FOURNIER Audrey ; PIQUEPE Maud ; LEFFRAY Lucie ; LECROC Isabelle ; SOURDIN Nathalie ; MARDON Stéphanie ; LE GLOANNEC Noëlla ; HOFMAN Vincent ; CAILLEAU Jérôme ; RIOU Romane ; ROULLIT Benjamin

Il est rappelé le rôle et les compétences du conseil d'école : il vote le règlement intérieur de l'école et adopte le projet d'école. Il donne son avis et fait des suggestions sur le fonctionnement de l'école et sur toutes questions qui intéressent la vie de l'école : projets, activités périscolaires, restauration scolaire, hygiène scolaire, sécurité des enfants. Il n'a pas pour objet de régler les problématiques individuelles.

Résultats des élections du 11/10/2019 :

Nombre d'électeurs : 374

Nombre de votants : 143 (38% de participation) pour 104 l'année précédente (27% de participation) ;

Bulletin blanc et nul : 6

L'année prochaine, nous aurons la possibilité d'organiser les élections avec des modalités un vote uniquement par correspondance. Cela devra être voté lors d'un prochain conseil d'école.

Les représentants de parents d'élèves possèdent 12 voix pour voter au conseil d'école (autant que de classes). Les enseignants possèdent 12 voix également. La mairie possède 2 voix.

D'autres personnes peuvent être invitées à participer au conseil d'école en fonction de l'ordre du jour (ATSEM, périscolaire, etc.).

Règlement intérieur de l'école et Charte de la Laïcité

Page 1 à 19 : règlement commun aux écoles du département
Page 20 et 21 : dispositions particulières à l'école (horaires, objets interdits, etc.)

La charte de la Laïcité est annexée au règlement intérieur de l'école. Il s'agit d'un texte présenté le 9 septembre 2013 et affiché depuis dans les établissements scolaires. La charte présente la laïcité des personnels, des enseignements et des programmes. Une charte du bon usage de l'ordinateur et d'Internet est également annexée au règlement intérieur

Le règlement intérieur de l'école est soumis au vote. Il est approuvé à l'unanimité (22 voix)

Bilan de la rentrée : effectifs et répartitions

Les effectifs sont stables : 97 élèves en maternelle contre 102 l'an passé et 175 élèves en élémentaire contre 180 l'an passé.

Pour la rentrée 2020, l'accueil des élèves de toute petite section (enfants nés en 2018) se fera en fonction de leur date de naissance et du nombre de demandes de scolarisation d'enfants de petite section (nés en 2017). Les prévisions d'effectifs pour la rentrée 2020 sont à effectuer au mois de décembre. Le point sur les effectifs sera fait lors du deuxième conseil d'école.

Concernant la scolarisation des élèves de 3 ans, les familles qui le souhaitent peuvent demander un aménagement afin que leur enfant ne soit pas scolarisé les après-midis. Un formulaire de demande doit alors être complété et motivé. A ce jour, toutes les demandes ont été accordées. Ces dérogations sont à demander à la date anniversaire des 3 ans de l'enfant.

Quelques nouveautés en cette rentrée pour le 1er degré :

- 15 minutes de lecture autonome dans les classes par jour.

TPS	PS	MS	GS	Total maternelle	CP	CE1	CE2	CM1	CM2	Total élémentaire	TOTAL
12	20	29	36	97	29	33	27	39	47	175	272

Niveau de classe	Effectifs	Enseignant
TPS/PS	12+11 **23**	Véronique HERVE-THEBAULT
PS/MS	9+15 **24**	Benoît NEVEU
MS/GS	14+10 **24**	Nathalie GIMENEZ
GS	**25**	Christelle LAURENT Morgane LE GALL
CP	**22**	Annabelle RUAL
CP/CE1	7+12 **19**	Carine MESNIL Carole CHEMIN
CE1	**21**	Gwennaëlle DIGO
CE2	**26**	Patricia PIETTE MANE
CM1	**19**	Alexandra LAVILLE Anaëlle SORRE
CM1	**20**	Julie LECHIFFRE Anaëlle SORRE
CM2	**24**	Christophe TALVA Anaëlle SORRE
CM2	**23**	Christophe GIAT
TOTAL	**275**	

Organisation des réunions de rentrée

L'organisation « collective » des réunions de rentrée a été appréciée par la majorité des familles. Les parents d'élèves élus font remarquer que certaines familles ont regretté de ne pas pouvoir assister aux réunions de leurs 2 ou 3 enfants qui se déroulaient au même moment. Cette organisation sera très certainement reconduite l'année suivante. L'idée est évoquée d'effectuer les réunions des cycles 2 et des cycles 3 lors de deux journées différentes afin de permettre aux

familles qui ont plusieurs enfants d'assister à 2 réunions. Certains parents n'ont pas pu avoir accès à la salle lors de la réunion collective de l'école élémentaire par manque de place dans la salle.

Projet d'école

Le projet d'école 2016/2020 s'applique. Il s'agit de mettre l'accent sur 2 objectifs principaux définis au sein de l'école
- Améliorer les compétences de lecture des élèves les plus fragiles.
- Impliquer les élèves dans les apprentissages par des pratiques porteuses de sens.

Le cœur de ce projet est complété par 3 parcours obligatoires qui se déclinent en un certains nombre d'actions
- parcours citoyen
- parcours d'éducation artistique et culturelle
- volet numérique

Le projet d'école s'achève cette année, nous ferons donc le bilan de ces 3 années lors du prochain conseil d'école et discuterons des axes pour le nouveau projet dont la durée n'est pas encore communiquée.

A la demande des représentants de parents d'élèves élus, un point est fait sur l'équipement informatique de l'école. Toutes les classes de l'école élémentaire sont équipées d'un TBI, exceptée la classe de monsieur Giat (préfabriqué). Cependant, dans cette classe, un vidéoprojecteur a été installé. Aucun TBI en maternelle. Les classes de l'école élémentaire sont partiellement équipées d'ordinateurs. Ces équipements vont de 0 à 5 postes selon les classes. Les raisons sont principalement un manque de place et l'absence d'une salle supplémentaire qui serait dédiée à l'informatique. L'investissement d'une « classe mobile informatique » est à l'étude.

Organisation des activités pédagogiques complémentaires

L'organisation annuelle des activités pédagogiques complémentaires (APC) a été élaborée en début d'année. Elle a été validée par l'IEN et cette organisation constitue un premier avenant annuel au projet d'école. Cette année les APC seront, de nouveau, prioritairement tournées vers la lecture sous forme d'ateliers. Les APC ont lieu le soir entre 16h30 et 17h30 les lundis, mardis et jeudis selon les enseignants.

En début d'année, plusieurs enseignants ont réalisé des évaluations diagnostiques avec l'ensemble des élèves de la classe afin de pouvoir ensuite proposer une aide ciblée aux enfants repérés. C'est notamment le cas dans le domaine du langage oral en maternelle ou de la lecture en élémentaire.

Projets pédagogiques et partenariats

Financement des sorties et des projets

Les fonds de la coopérative scolaire sont disponibles pour l'année 2019/2020 pour financer les sorties et les projets. Les fonds proviennent de subventions de la Municipalité (6 400 €), de l'Association de Parents d'Elèves (6 000€), de la participation volontaire des familles de début d'année (1 600 €) ainsi que des actions organisées par la coopérative scolaire l'année précédente, des reliquats et de la somme mise de côté en 2018/2019.

Pour cette année, chaque classe aura un budget de 400 euros (4 400€ au total) pour les sorties ou projet. Une participation financière pourra être demandée aux parents d'élèves.

20 000 € sont réservés aux classes de mer.
600 € permettent de régler les adhésions des élèves à l'OCCE.
1000 € sont mis de côté pour soutenir divers projets ou faire face à des dépenses imprévues.

Thème de l'année

Le thème de l'année est celui des animaux. Chaque classe peut choisir de travailler plus ou moins ce thème et si cela est possible les spectacles présentés à la fête de l'école sont en lien avec ce thème. Pour de bonnes conditions de production et d'écoute, les danses ou chants sont privilégiés. La fête de l'école aura lieu au mois de juin 2020.

Natation

Les CP et les CE1 des classes d'Annabelle RUAL, de Gwenaëlle DIGO et de Carine MESNIL démarreront l'activité à la piscine Inoxia de Châteaugiron le jeudi après-midi à partir de janvier 2020. Il y aura 8 séances de 40 min au total.

Les CM1 des classes de mesdames Lechiffre et Laville vont à la piscine depuis le jeudi 12 septembre. 4 séances ont été annulées par l'espace aquatique Inoxia en raison de problèmes liés à la filtration de l'eau. Il est prévu que 2 de ces séances soient rattrapées, ce qui décalera la fin de l'activité de 2 semaines et fera passer le nombre de séances des classes de cycle 2 de 10 à 8. Des parents agréés peuvent participer à l'encadrement de l'activité.

Etudiants STAPS

2 groupes d'étudiants STAPS viendront effectuer un stage d'une durée de 10 séances auprès des classes de CM1 et de CM2 (4 classes). L'année précédente, leur action a été très appréciée des enseignants et des élèves. Ainsi nous avons choisi de renouveler le projet cette année. Ces apprentis enseignants sont sous la responsabilité de l'enseignant de la classe et encadrés par un professeur d'université. Les séances débuteront le mardi 21 janvier. Chaque groupe d'étudiant se compose de 2 ou 3 stagiaires qui interviennent en binôme à tour de rôle.

Ecole et cinéma

L'ensemble des classes de l'école élémentaire participera au projet. Les élèves visionneront 3 films qui seront également étudiés en classe. Le coût de ce projet est de 2,5 € par élève et par film, soit un total de 7,5 € par élève. Il est demandé une participation à hauteur de 1 € par élève et par film. Le reste du coût de ce projet est pris en charge par la coopérative scolaire.

Liaison CM2/6ème

Mise en place d'un défi maths qui aura lieu entre les élèves de CM2 et les élèves de 6ème du collège Pierre Olivier Malherbes de Chateaubourg en fin d'année scolaire. Les élèves iront également visiter le collège courant mars.
L'ensemble des classes de l'école participe à un projet initié par l'association « UNESCO » des élèves du collège. Il s'agit d'une action de solidarité visant à récupérer, par des dons des familles, des jouets en bon état qui seront ensuite donnés aux restaurants du cœur.

Maternelle

Un spectacle donné par la compagnie « les 3 chardons » aura lieu le mardi 17 décembre.

Un bénévole de l'association « lire et faire lire » intervient également 1 fois par semaine pour lire des histoires à un petit groupe d'élèves. C'est un moment privilégié et de qualité que nous reconduisons chaque année.

Classes de mer

Cette année, les 4 classes de CM1 et CM2 partiront en classe de mer. Nous avons fait le choix de séparer les élèves en 2 séjours car il est difficile de trouver un centre qui peut accueillir 86 élèves.

Ainsi les classes de CM1 partiront à Pol-de-Léon du 2 au 6 mars 2020 et seront hébergés au château de Kersaliou. Le choix du mois de mars permettra aux enseignantes d'effectuer un travail important avant et après le séjour. Les classes de CM2 partiront à Douarnenez du 8 au 12 juin 2020.

Le cout total de ces séjours s'élève à environ 26 000 € transport compris. Ces séjours seront en grande partie financés par la coopérative scolaire (environ 20 000 €). Une participation sera demandée aux familles.

Les séjours seront présentés dans les classes lors d'une réunion avec les parents. Des activités de découverte (musée, pêche à pied, visites, réalisation d'aquarium, Océanopolis …) ainsi que des activités sportives seront proposées aux élèves (char à voile, kayak, paddle, catamaran…).

Projet musique

Ce projet est le prolongement de l'année précédente sur les chants du monde entier. Les élèves de CE1, CE2, et CM1 sont concernés. L'intervenante est madame Charlotte Faust. L'équipe enseignante est ravie de son travail qui est d'une grande qualité. Madame Faust est une intervenante Dumiste de l'école de musique de Chateaugiron. Elle intervient à l'école une semaine sur deux. Un projet de restitution face aux parents est prévu le 11 mai 2020. Cependant, actuellement nous ne disposons pas d'une salle suffisamment grande pour accueillir tous les parents.

Bassin versant

Les classes de CM1 de l'école renouvellent leur partenariat avec le bassin versant ; Il s'agit de 3 interventions gratuites de madame Riou de « eaux et rivières de Bretagne » sur l'origine de l'eau et les conduites écologiques.

Film d'animation

La classe de CE1 de madame Digo s'est engagée dans un projet en partenariat avec la MJC de Servon. L'objectif est la réalisation d'un film d'animation à partir de l'album de Frédérique Audy. 3 interventions sont prévues dans la classe.

Autres partenariats

D'autres partenariats ont lieu avec la Médiathèque (6 thèmes dans l'année ; 3 interventions par classe), l'espace numérique, le conservatoire, l'animateur sportif de la commune (olympiades le 16 juin 2020), le district de football (intervention dans la classe de CM2 de monsieur Talva et de madame Sorre), la fédération française de scrabble et la Caravane MJC. Des portes ouvertes de l'école maternelle auront lieu lors du premier trimestre de l'année civile (date à définir). Les parents demandent qu'une visite des classes de CP soit proposée aux familles qui ont un enfant en grande section. Cette visite aurait lieu en fin d'année scolaire. Les enseignants précisent que les enfants sont préparés à l'entrée au CP au travers de nombreuses actions mises en place entre les deux écoles (récréations communes en fin d'année, travail en classe, visite de l'école, temps en classe de CP, etc.)

Calendrier scolaire

Cette année, les 5 périodes scolaires se déclinent ainsi : période 1 et 2 : 7 semaines de classe ; période 3 : 6 semaines de classe ; période 4 : 6 semaines de classe et période 5 : 10 semaines de classe.

Il est à noter que les élèves n'auront pas classe le vendredi 22 mai (pont de l'ascension).

Travaux de sécurisation de l'école

Intervention de monsieur Gardin.

Le remplacement de la cabane de la cour de l'école maternelle a été effectué récemment. Le remplacement de certains stores a été effectué dans certaines classes mais beaucoup restent encore à changer.

Les interphones demandés en 2018 afin d'équiper les portes d'entrée des écoles vont être installés début 2020.

La mairie va également effectuer un aménagement du parvis qui se trouve devant le portail de l'école élémentaire afin d'avoir une zone d'attente plus sécurisée.

Les parents et les enseignants demandent aux parents d'élèves de respecter les zones de stationnement et d'éviter de se garer devant le restaurant scolaire pour déposer leur enfant.

Des gardes corps vont être installés en face de l'école maternelle afin de sécuriser les passages piétons, ainsi qu'un marquage au sol et des panneaux de signalisation (vitesse limité à 30 km/h).

Des stores électriques vont être installés dans la salle de motricité de l'école maternelle afin de permettre aux élèves de moyenne section d'effectuer leur temps calme dans de meilleures conditions.

Monsieur Gardin rappelle le fonctionnement de la surveillance lors du temps périscolaire : 4 animateurs sont présents avant le repas et 5 animateurs après. Il y a un animateur présent au portail de l'école élémentaire. Les animateurs cherchent à mettre en place des activités en intérieur pendant le temps du midi. Les malles pédagogiques sont revenues dans les classes et les élèves peuvent les utiliser sur les temps du midi.

Les parents demandent qu'une limitation de la vitesse dans la rue Pasteur soit mis en place (30 km/h).

Les représentants de parents d'élèves demandent que soit organisée une visite du restaurant scolaire. Monsieur Gardin indique que celle-ci ne peut pas avoir lieu avant mars pour cause d'élections municipales. Monsieur Gardin rappelle que l'inauguration a eu lieu en avril 2019 et que lors de cet évènement, une visite avait été organisée. Monsieur Gardin indique également que chaque nouvelle famille qui arrive à Servon bénéficie d'une visite des installations lors de l'inscription de son enfant à Arlequin. Monsieur Gardin propose que de prochaines portes ouvertes soient organisées en fin d'année (courant juin) ou bien en début d'année scolaire avant les vacances de la Toussaint. Les représentants de parents souhaitent que celles-ci soient organisées en début d'année scolaire.

Sortie des élèves

Les parents d'élèves demandent que chaque famille sensibilise ses enfants au comportement qu'ils doivent adopter lors de la sortie de l'école (attendre son parent au portail, sortir seul, …). Un mot sera mis dans les cahiers de liaison des élèves.

Concernant la surveillance de la cour durant les récréations : à la demande des parents d'élèves élus, un rappel a été fait sur l'organisation de cette surveillance. L'organisation se fait à l'aide d'un planning établi à l'avance et arrêté par le directeur d'école en début d'année scolaire. Un enseignant est présent pour l'accueil à 8h45 et à 13h50. 2 enseignants sont présents sur les temps de récréation. La surveillance des toilettes est effectuée par des élèves de cycle 3. A cela

s'ajoute un planning d'occupation des terrains de sport (basket, foot) ainsi qu'un planning d'utilisation des malles. Les règles sont mises en place en harmonisation avec le périscolaire, bien que certaines règles peuvent être légèrement différentes du fait du temps plus important lors de la pause méridienne. Les temps de récréation sont courts (15min) et peu de problèmes sont à noter.

En maternelle, l'accueil se fait dans les classes à 8h35 et à 13h50. Lors des récréations, 3 enseignants sont présents en permanence le matin et 2 l'après-midi. Le règles sont évolutives en fonction des conditions météo. Une organisation est mise en place afin d'optimiser cette surveillance (points stratégiques de surveillance, vigilance sur les endroits sensibles, apprentissage de la surveillance des autres, espaces dédiés aux plus petits en maternelle, marquage au sol, passage anticipé aux toilettes…). Les règles de la cour sont travaillées en classe en amont afin que tout se déroule au mieux.

Les parents demandent que les familles soient sensibilisées à l'achat d'ardoises à craies pour des questions environnementales. Les enseignants proposent de l'indiquer sur la liste des fournitures de début d'année. Cependant, cela ne sera qu'une proposition car certains élèves affichent des allergies qui rendent préférable l'utilisation d'un feutre. Les enseignants de l'école maternelle ont investi dans du matériel couteux mais plus écologique.

PV établi le 18/11/2019

Le président

Ecole primaire publique Les Tilleuls
2 rue Théodore Botrel
35530 Servon sur Vilaine
02 99 00 17 30
ecole.0352516v@ac-rennes.fr

C.Talva